

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 136 (1991)
Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tuation politico-militaire régnant en Europe. Les options fondamentales ont été prises avec réalisme et les études de détail en cours n'entraîneront vraisemblablement que des adaptations mineures dans les domaines précités.

Il en va hélas tout autrement sur le plan non moins capital de l'instruction de l'armée, où beaucoup de choses flottent encore parce qu'en réveillant la querelle des anciens et des modernes, certaines idées émises dans le rapport Schoch ont suscité l'affrontement de concepts divergents, voire totalement opposés. Certes, la CDM a déjà clairement rejeté une partie des demandes les plus extrêmes du groupe de travail. Mais elle a réservé son avis sur d'autres propositions tout aussi discutables, et on ne sait pas ce qui résultera des études complémentaires concernant les nombreuses suggestions partiellement

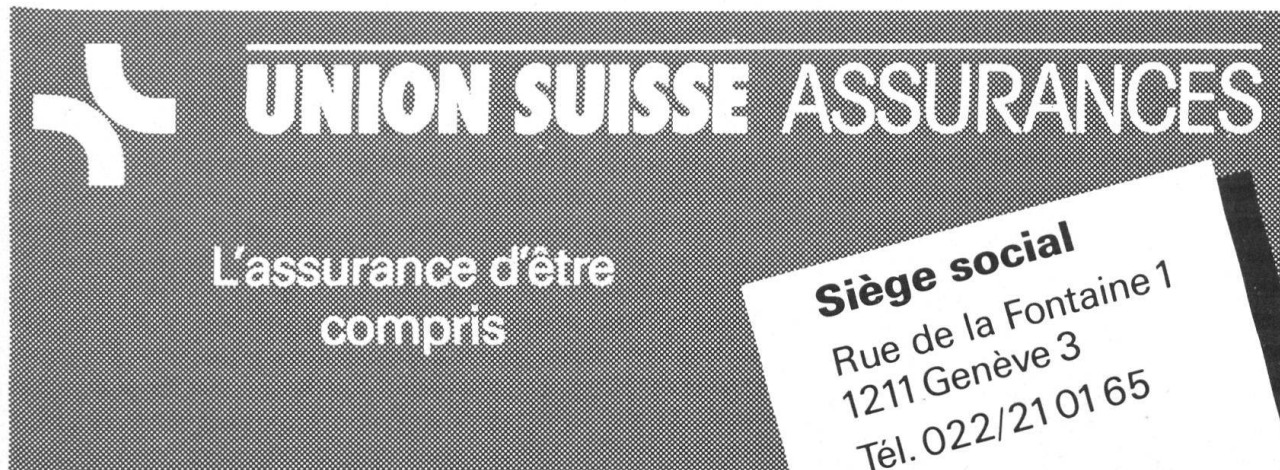
valables citées plus haut sous chiffre 2, «4^e groupe».

Et puis, il ne faut pas oublier que dans notre système suisse, lorsqu'il s'agit de modifier des textes touchant l'armée au niveau de la Constitution et des lois fédérales, «les militaires proposent et les politiciens disposent». Cela signifie qu'après les prochaines phases de planification et l'énoncé des propositions fermes du DMF puis du Conseil fédéral, le long et sinueux processus des décisions que devront prendre les Chambres et cas échéant le peuple souverain (à la faveur d'un référendum ou d'initiatives) pourrait encore réserver des surprises quant aux futurs modes d'instruction de nos troupes. Cela sous l'influence de nombreux facteurs au rang desquels je cite le rôle néfaste de divers médias portés à saboter nos institutions, le recours à des sondages d'opinion truqués (rappe-

lons-nous le cas de la fameuse votation fédérale de 1986 sur l'entrée de la Suisse à l'ONU!), l'agitation de groupes pacifistes ou antimilitaristes, peu nombreux mais d'autant plus bruyants, et la tactique de certains partis politiques qui – avant les prochaines échéances électorales – redoubleront de démagogie pour gagner les suffrages de certaines catégories de citoyennes et citoyens.

Espérons donc que dans cette foire d'empoigne bien helvétique, il se trouvera encore si nécessaire au bon endroit et au bon moment des personnalités officielles – civiles ou militaires – assez lucides et courageuses pour replacer l'église au milieu du village et permettre à l'intérêt supérieur du pays de l'emporter, en matière d'instruction de l'armée, sur le chant des sirènes ou le verbiage des bateleurs.

J. M.



UNION SUISSE ASSURANCES

L'assurance d'être compris

Siège social
Rue de la Fontaine 1
1211 Genève 3
Tél. 022/21 01 65